

SOUFFRANCE PSYCHIQUE^{6I}

SOUFFRANCE PSYCHIQUE

POUR LES INTERVENANTS

LES SIGNES D'ALERTE

« LES SIGNES QUI DOIVENT M'ALERTER »

↳ Il peut s'agir :

- de découragement, de perte de plaisir et d'envie ;
- d'une baisse de l'estime de soi, d'un repli sur soi ;
- d'un désintérêt, d'une perte de lien avec l'entourage ;
- d'une perte visible de poids, d'une perte d'appétit ou au contraire d'une prise de poids importante, boulimie ;
- de négligence de son apparence ;
- d'un désinvestissement pour les activités habituelles ;
- d'un désinvestissement pour les objets personnels, d'un mauvais entretien du logement ;
- d'une mauvaise observance de traitement ;
- d'une consommation excessive d'alcool ;
- d'un état de la personne qui se prolonge dans le temps :
 - angoisse,
 - sentiment de tristesse, de pleurs,
 - sentiment d'inutilité,
 - sentiment de ne pas être écouté,
 - état dépressif,
 - envie de mourir,
 - troubles du sommeil.

LES FACTEURS DE RISQUE

BON À SAVOIR

↳ Des facteurs de risque liés au contexte et/ou au ressenti de la personne

- Isolement ou sentiment de solitude, absence de vie sociale et/ou affective, situation de maltraitance, sentiment d'échec pour elle ou pour un proche, antécédents d'épisodes dépressifs, etc.

↳ Des altérations de la santé physique

- Annonce récente d'une maladie ou de l'aggravation d'une maladie, survenue d'une perte d'autonomie physique ou des capacités sensorielles qui altèrent les possibilités de communication, présence de douleurs chroniques peu ou pas soulagées, etc.

↳ Des événements de vie traumatisants

- Annonce de la maladie ou du décès d'un proche, nécessité de changer de domicile et/ou entrée en établissement, chute(s), retour d'hospitalisation, etc.

↳ Des périodes de l'année anxiogènes

- Dates anniversaires d'événements de vie douloureux, échéances potentiellement difficiles à anticiper tels que des rendez-vous médicaux, l'approche des fêtes de fin d'année ou de périodes de vacances, etc.

SOUFFRANCE PSYCHIQUE

POUR LA STRUCTURE

↘ METTRE EN PLACE UN DISPOSITIF DE VEILLE PERMETTANT D'IDENTIFIER LES SIGNES DE SOUFFRANCE PSYCHIQUE

- En encourageant la personne et/ou son aidant à exprimer ses besoins et ses attentes.
- En observant les évolutions dans les attitudes, les gestes et les paroles de la personne et de ses aidants.
- En échangeant, si la personne en est d'accord avec son entourage et les partenaires qui l'accompagnent, dont son médecin traitant afin d'élaborer ensemble ce qui peut être mis en place à partir de la remontée des informations transmises par la personne elle-même, son aidant et/ou les intervenants.

↘ PARTAGER L'ANALYSE DES SIGNES REPÉRÉS

- En échangeant avec la personne, son entourage, en équipe et avec les partenaires (le médecin traitant, le neurologue, le psychiatre, le psychologue, le gériatre, etc.) dans le respect des règles de partage d'informations.
- En prévoyant des temps et des outils spécifiques de partage d'informations.
- En organisant les remontées d'informations entre les intervenants et le responsable, et entre le responsable et les partenaires.

↘ ADAPTER LES RÉPONSES LORSQUE LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES MONTRENT DES SIGNES DE SOUFFRANCE PSYCHIQUE

- En recherchant des réponses en équipe, en accord avec la personne et en cohérence avec le projet personnalisé.
- En impliquant la personne et ses aidants dans la recherche de solutions.
- En sollicitant ou en orientant vers les partenaires et plus particulièrement le médecin traitant, neurologue, psychiatre, gériatre, CTA, MAIA, PTA, etc.
- En formalisant dans le projet personnalisé les solutions proposées et les éventuelles difficultés.
- En évaluant en équipe les actions mises en place et leurs limites.

↘ SENSIBILISER ET FORMER LES PROFESSIONNELS AU REPÉRAGE DES SIGNES DE SOUFFRANCE PSYCHIQUE

- En présentant aux intervenants les principaux facteurs de risque de souffrance psychique.
- En formalisant ces éléments dans le projet de service.
- En inscrivant cette thématique dans le plan de formation.
- En encadrant l'éventuelle utilisation d'outils d'aide au repérage.
- En organisant régulièrement des temps d'échanges, notamment pour la diffusion des recommandations de bonnes pratiques professionnelles relatives à la souffrance psychique.

SOUFFRANCE PSYCHIQUE

RÉSULTATS ATTENDUS

L'intervenant à domicile connaît les principaux facteurs de risque de souffrance psychique, il identifie les signes d'alerte. Il sait sur quels dispositifs (outils) s'appuyer pour faire remonter cette information. Les besoins et les attentes de la personne sont pris en compte. La perte d'autonomie et/ou son aggravation est prévenue. Il n'y a pas de rupture dans le parcours d'accompagnement.

DES OUTILS⁶² POUR ALLER PLUS LOIN...

↳ Pour le repérage, l'évaluation et la prise en charge de la souffrance psychique

- Mini GDS

↳ Sur la thématique

- Anesm. *Recommandations de bonnes pratiques professionnelles. Prise en compte de la souffrance psychique de la personne âgée : prévention, repérage, accompagnement*. 2014 (tableau p.68)
- ANAES/Fédération française de psychiatrie (FFP)/DGS. *La crise suicidaire : reconnaître et prendre en charge*. Conférence de consensus, 19 et 20 octobre 2000.
- ANAES. *Prise en charge d'un épisode dépressif isolé de l'adulte en ambulatoire*. Mai 2002.
- INPES. *La dépression : en savoir plus pour en sortir. Repérer les symptômes, Connaître les traitements, Savoir à qui s'adresser*. 2007
- Centre de santé et de services sociaux Jeanne-Mance, Québec. *Santé mentale et personnes âgées. S'outiller pour intervenir ensemble*. 2009

⁶² L'ensemble des outils sont téléchargeables, ils servent de support à la formation, l'échange...